



**Nova Scotia
Teachers Union**

EXPOSÉ DE POSITION DU NSTU

Mesures de soutien aux enseignant·e·s en anglais langue
additionnelle et en français langue additionnelle

Avril 2025

INTRODUCTION

Cet exposé examinera le cadre élaboré à l'origine par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les mesures de soutien qui sont actuellement offertes et en outre indispensables pour que les enseignant·e·s accompagnent les élèves nouvellement arrivés pour qui l'anglais ou le français est une langue additionnelle (ALA ou FLA) dans les écoles où l'on enseigne en anglais ou en français, respectivement.

L'HISTOIRE DES MESURES DE SOUTIEN AUX COURS D'ANGLAIS LANGUE ADDITIONNELLE ET DE FRANÇAIS LANGUE ADDITIONNELLE DANS LES ÉCOLES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le 11 octobre 2017, le gouvernement de Stephen McNeil a chargé la conseillère en éducation à l'échelle internationale, Avis Glaze, de procéder à un examen administratif du système d'éducation de la Nouvelle-Écosse. Par l'entremise de ce qu'elle décrit comme étant des consultations auprès de 91 groupes ainsi que de 1 500 sondages reçus, M^{me} Glaze a rédigé et publié le rapport, intitulé *Relever la barre* en janvier 2018¹.

Le mandat du rapport, qui correspondait à celui de l'examen, était de formuler des recommandations que le gouvernement sollicitait dans quatre domaines prioritaires :

1. Rôles, responsabilités et structure administrative au sein du système éducatif (conseiller·ère·s scolaires élus, sièges centraux des conseils scolaires, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, etc.).
2. Processus et structure de gestion dans tous les domaines de l'administration et de l'exploitation (ressources humaines, finances, transports, programmes, etc.) en vue de faire une utilisation efficace et pertinente des ressources.
3. Renforcement de la responsabilisation, de la transparence, de l'efficacité et de la rentabilité dans la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les questions budgétaires et l'affectation des ressources.
4. Renforcement de la collaboration entre agences pour la prestation de services aux enfants, aux jeunes et aux familles.

M^{me} Glaze a également apporté la précision suivante à la suite de ces recommandations : « *L'examen portera également sur le contexte culturel, linguistique et géographique du système éducatif en Nouvelle-Écosse et sur les priorités actuelles du gouvernement pour l'enseignement public.* »

Parmi les 22 recommandations comprises dans le rapport de M^{me} Glaze, la recommandation n° 17 décrit les mesures de soutien requises pour les élèves pour qui l'anglais était une langue

additionnelle tout en étant la principale langue d'enseignement dans leur école. Voici la recommandation extraite du rapport :

« Mettre en place un service dédié au sein du ministère, en collaboration avec le Bureau de l'immigration, pour les nouvelles communautés d'immigrants dans les écoles, offrant des mesures de soutien aux élèves, aux enseignant·e·s et aux parents. »

Conformément au *Cadre stratégique pour l'anglais langue additionnelle et le français langue additionnelle*² (juin 2021), préparé par Équité et services de soutien aux élèves du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, un groupe de travail consultatif sur l'anglais langue additionnelle et le français langue additionnelle a été mis sur pied en 2018, composé de représentant·e·s des centres régionaux pour l'éducation (CRE) et du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), du Nova Scotia International Student Program, du Centre de service aux immigrants du YMCA du grand Halifax et de Dartmouth, de l'Association des services aux immigrants de la Nouvelle-Écosse (ISANS), d'Immigration francophone Nouvelle-Écosse (IFNÉ), de parents nouveaux arrivants, du Bureau de l'immigration et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ce groupe de travail a été formé en réponse à la recommandation extraite du rapport *Relever la barre*.

Selon les données recueillies pour ce cadre stratégique, le nombre de nouveaux arrivant·e·s en Nouvelle-Écosse a augmenté d'environ 2 500 en 2013 à 7 580 en 2019. Ces nombres reflètent une affluence de réfugié·e·s syriens en 2016 et l'ajout de 6 900 nouveaux arrivant·e·s au cours de l'année scolaire 2019-2020, y compris des résident·e·s permanents et temporaires, des demandeur·se·s d'asile et des étudiant·e·s payants ou participant à un programme d'échanges du Nova Scotia International Student Program.

Voici les nombres d'élèves qui ont eu besoin de soutien pour l'apprentissage d'une autre langue pour les années 2017 à 2020 :

Année scolaire 2017-2018 : 1 577

Année scolaire 2018-2019 : 2 260

Année scolaire 2019-2020 : 2 727

Cela représente une augmentation d'environ 72,91 % sur cette période de trois ans.

Le rapport sur le cadre stratégique mentionnait que 37 élèves dont la langue maternelle n'était ni l'anglais ni le français ont eu besoin de soutien en français langue additionnelle. On désignait ces élèves à l'aide du terme « *allophones* » au sein du CSAP.

Dans le rapport de la Commission on Inclusive Education, intitulé *Students First*³ (Njie, Shea, et Williams, 2018), les auteurs ont souligné que « *L'intégration et la rétention des nouveaux arrivant·e·s sont essentielles pour garantir la durabilité de cette augmentation. Un soutien à l'établissement approprié et des collectivités accueillantes ont été définis comme étant des facteurs déterminants. Des écoles sûres, accueillantes et faisant preuve de réceptivité culturelle et linguistique constituent un élément essentiel de soutien à l'établissement.* »

NORMES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE SOUTIEN EN ANGLAIS LANGUE ADDITIONNELLE ET EN FRANÇAIS LANGUE ADDITIONNELLE

La stratégie de soutien des élèves en ALA et en FLA est décrite comme étant l'adoption d'une « *approche proactive aux besoins des apprenant-e-s de langue additionnelle en termes de bien-être et de réussite qui tient compte de leurs forces et de leurs difficultés. La stratégie reconnaît la diversité linguistique et culturelle des apprenant-e-s: augmentation de l'immigration, particulièrement dans la Municipalité régionale d'Halifax (MRH), mais aussi dans les régions rurales; nouveaux arrivant-e-s réfugiés ou victimes de conflits armés; et nouveaux arrivant-e-s dont la scolarité a été interrompue.* »

Une période de mise en œuvre de trois ans, commençant en 2020 et se terminant en 2023, a été proposée et décrite selon deux approches, la première étant applicable en continu et la deuxième, ciblée en fonction de la phase, afin d'atteindre les objectifs stratégiques, « *en adoptant une approche fondée sur les atouts et les forces, plutôt que sur les déficits.* »

Les objectifs établis dans le cadre sont les suivants :

Objectif et définition	Mise en œuvre
<p>Ressources humaines et matérielles Établir les ressources humaines et matérielles nécessaires pour venir en aide à un nombre croissant d'apprenant-e-s de langue additionnelle</p>	<p><u>Ressources humaines :</u> Applicable en continu : Se concentrer sur le recrutement, la rétention et la programmation au niveau postsecondaire ainsi que sur l'expansion de la programmation par l'entremise de partenaires communautaires.</p> <p>Au cours de la première année, l'objectif était d'établir des rôles et des responsabilités clairs pour les enseignant-e-s en ALA et en FLA.</p> <p>Au cours de la deuxième année, l'accent était mis sur l'élaboration d'une stratégie pour les bénévoles (leur recrutement) pour mettre en place un réseau de soutien.</p> <p><u>Ressources matérielles :</u> Applicable en continu : Mettre en place des programmes d'alphabétisation à tous les niveaux scolaires, ainsi que des mesures de soutien et des stratégies pour les titulaires de classe.</p> <p>Au cours de la première année, on fournirait de l'information aux familles en ce qui concerne le Système d'information sur les élèves ainsi que les activités visant à développer leurs compétences linguistiques en contexte social grâce à des activités parascolaires dans les écoles.</p>

Objectif et définition	Mise en œuvre
	<p>Du point de vue de l'apprentissage, les classes ont été conçues comme des milieux d'apprentissage où les élèves nouvellement arrivés se sentent à l'aise de faire connaître leur culture.</p>
<p>Formation préalable, formation en cours d'emploi et perfectionnement professionnel Créer et mettre en œuvre un plan de formation préalable, de formation en cours d'emploi et de perfectionnement professionnel.</p>	<p>Applicable en continu : Planifier l'offre de possibilités de perfectionnement professionnel pour le personnel de tous les niveaux scolaires, y compris l'éducation de la petite enfance, en y intégrant des modalités importantes pour soutenir les élèves nouvellement arrivés, comme des pratiques adaptées à la culture et tenant compte des traumatismes, une classe linguistiquement stimulante et le développement d'un site Moodle afin de favoriser la formation continue et la mise en commun de pratiques d'enseignement d'une grande utilité.</p> <p>Au cours de la première année, on mettait l'accent sur la collaboration avec le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire pour promouvoir et faire progresser les possibilités de formation postsecondaire pour les enseignant-e-s et les administrateur-trice-s.</p> <p>Au cours de la deuxième année, on se concentrait sur la portion de cet objectif visant l'élargissement des programmes d'enseignement d'une langue additionnelle au niveau préscolaire.</p>
<p>Communication et participation Assurer la communication et la participation afin de venir en aide aux apprenant-e-s d'une langue additionnelle, aux parents et aux tuteur-trice-s.</p>	<p>Applicable en continu : Effectuer des recherches et développer, en collaboration avec les CRE et le CSAP, des programmes pour tous les niveaux scolaires, ciblant les élèves qui n'ont pas été scolarisés ou dont la scolarité a été interrompue, et pour renforcer les cours de langue additionnelle développés localement, en plus d'y ajouter peut-être un cours théorique d'anglais langue additionnelle à la 11^e année.</p> <p>Au cours de la première année, dans le cadre de cet objectif, on visait à fournir de l'information aux familles de nouveaux arrivant-e-s à propos du Système d'information sur les élèves et des possibilités offertes en matière d'acquisition du langage et de socialisation et à utiliser divers modes de communication dans plusieurs langues afin de leur expliquer que la participation à des activités parascolaires peut renforcer ces compétences.</p> <p>L'objectif priorisait également la création d'occasions pour les élèves</p>

Objectif et définition	Mise en œuvre
	<p>nouvellement arrivés de communiquer leurs connaissances et leur culture à leurs pairs et aux autres membres de la communauté scolaire afin de favoriser la valorisation des cultures et la compréhension dans un milieu d'apprentissage inclusif et respectueux.</p> <p>Au cours de la deuxième année, on priorisait l'élaboration de lignes directrices provinciales pour les services d'interprétation et de traduction. On examinait également la façon dont on devait adapter le Système provincial d'information sur les élèves afin de communiquer de façon efficace les apprentissages des élèves nouvellement arrivés, en ce qui concerne la marche à suivre dans Gradebook et pour rédiger les commentaires dans le bulletin scolaire et les profils des apprenant-e-s.</p> <p>Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a publié un document portant sur les indicateurs relatifs aux niveaux de compétence atteints pour favoriser ce processus. Le lien vers celui-ci se trouve dans la section Ressources du présent document.</p>
<p>Collaboration Continuer les collaborations entre les éducateur-trice-s, les partenaires communautaires, les ministères du gouvernement et les autres réseaux.</p>	<p>L'application en continu de cet objectif mettait l'accent sur la collaboration et les partenariats entre les enseignant-e-s qui soutiennent nos apprenant-e-s d'une langue additionnelle au niveau scolaire. Au niveau gouvernemental, une collaboration entre le ministère de la Santé et du Mieux-être, le Bureau de l'immigration et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance permettrait de mettre en évidence les écarts au niveau des services offerts aux familles de nouveaux arrivant-e-s.</p> <p>Au cours de la première année, on priorisait le renforcement des liens entre les écoles et les partenaires communautaires.</p>
<p>Écoles sensibles à la culture et à la langue Continuer le développement d'écoles sensibles à la culture et à la langue.</p>	<p>L'application en continu de cet objectif consiste à fournir des stratégies pour rendre les classes linguistiquement stimulantes et des occasions pour les élèves de tisser des liens entre eux et avec les familles nouvellement arrivées. Un autre aspect de l'application en continu relevait du soutien au perfectionnement professionnel à tous les niveaux, du préscolaire à la 12^e année, en se concentrant sur la validation et la valorisation de la culture en l'intégrant dans la programmation et dans les activités d'apprentissage connexes.</p>

Objectif et définition	Mise en œuvre
	<i>Capable, confiant et curieux : cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse⁴</i> est le document de référence utilisé pour l'apprentissage à la petite enfance.
Gamme continue de dispositifs de soutien dans la communauté Continuer de travailler avec des partenaires communautaires afin d'offrir une gamme continue de dispositifs de soutien dans la communauté.	Pour appliquer cet objectif en continu, on mettrait l'accent sur la coordination d'occasions supplémentaires d'apprentissage d'une langue additionnelle après les heures de classe au niveau secondaire. Au cours de la troisième année, pour cet objectif, on se concentrerait sur le concept du mentorat, pour favoriser l'intégration de l'expérience et des apprentissages préalables des nouveaux arrivant·e·s.

Outre ces objectifs, *Le Cadre stratégique pour l'anglais langue additionnelle et le français langue additionnelle* repose sur trois fondements. Ces fondements sont :

1. Lignes directrices pour l'ALA et le FLA
2. Processus d'évaluation de la langue additionnelle
3. Protocole d'accueil pour les langues additionnelles

Le rapport mentionne que ces fondements seraient mis en œuvre par l'entremise du système de mesures de soutien multiniveaux (SMSM), qui s'appuie sur une gamme continue de mesures de soutien personnalisées, spécialisées et dont les niveaux d'intensité varient. Des mesures de soutien « universel » du niveau 1, au moyen de pratiques d'enseignement, de dispositifs de soutien et d'interventions qu'on effectue avec tout le groupe, à l'approche plus « ciblée » du niveau 2, mettant l'accent sur la coordination de services de soutien aux élèves en petits groupes, jusqu'au soutien « intensif » du niveau 3, qui priorise des plans de soutien plus personnalisés et à long terme. Le niveau de soutien requis par les élèves est déterminé en fonction d'une évaluation minutieuse de leurs niveaux de compétence linguistique relatifs à la compréhension et de leurs capacités d'apprentissage ou des obstacles qui ont une incidence sur ces deux valeurs.

MESURES DE SOUTIEN OFFERTES ET REQUISES – UNE ANALYSE PROVINCIALE

Un groupe de membres du NSTU qui ont été sélectionnés en fonction de leurs affectations comprennent le soutien aux classes d'ALA et de FLA a fourni les renseignements suivants concernant les mesures de soutien offertes et celles qui sont toujours requises. Ces réponses

représentent à la fois les points de vue ruraux et urbains pour chacun des objectifs énoncés dans le cadre stratégique.

Ressources humaines et matérielles

Mesures de soutien offertes :

- Classes d'apprentissage et tutorat pour les adultes;
- Personnel spécialisé pour la prestation de services d'évaluation aux CRE et au CSAP;
- Soutien téléphonique pour l'interprétation et la traduction;
- Ressources en ligne dans de nombreux CRE ainsi que sur l'outil APPUI aux devoirs du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Mesures de soutien toujours requises :

- Augmentation des effectifs, notamment du nombre de spécialistes en anglais langue additionnelle et d'enseignant-e-s-ressources, pour répondre à la hausse du nombre d'inscriptions d'élèves nouvellement arrivés et diminuer les nombres d'élèves par enseignant-e.
- Le CSAP a également besoin de personnel de soutien capable d'évaluer les compétences linguistiques en anglais au moyen de processus semblables à ceux employés par ces mêmes services pour le français.
- Une clarification est nécessaire au sein du CSAP pour définir les responsabilités des enseignant-e-s qui soutiennent des élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui ne comprennent pas la langue d'enseignement.
- CSAP : Une clarification est attendue du conseil scolaire en ce qui concerne les lignes directrices pour les élèves inscrits à des cours de français en milieu de travail. Les élèves nouvellement arrivés sont inscrits dans le cadre d'une trajectoire de soutien à l'acquisition de la langue, ce qui peut limiter le nombre de places offertes aux élèves du CSAP qui doivent suivre ce cours en raison de leur profil d'apprenant-e.
- Les enseignant-e-s en ALA en zone rurale travaillent de façon itinérante dans plusieurs écoles, dans une vaste région géographique, pouvant aller jusqu'à cinq écoles dans quatre comtés. Il faut (continuer de) tenir compte de cela en ce qui concerne les ratios.
- Des professionnel-le-s spécialisés en santé mentale formés pour soutenir les élèves nouvellement arrivés, ayant accès à des interprètes, et du perfectionnement professionnel pour les enseignant-e-s sur les pratiques qui tiennent compte des traumatismes à tous les niveaux scolaires.

- L'accès aux technologies est limité dans certaines écoles, autant en milieu rural qu'en milieu urbain, et il faudrait également moderniser le matériel et les logiciels.
- Les ressources utilisées dans les interventions du niveau 1, à propos de sujets concernant nos élèves nouvellement arrivés, doivent être intégrées aux allocations pour l'achat de matériel qui figure dans la liste des ressources autorisées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (liste des ressources pédagogiques autorisées et Book Bureau), y compris, mais sans s'y limiter, les célébrations culturelles et des livres bilingues.
- Il faut incorporer plus de langues dans les ressources actuelles.
- Il faut accroître l'accès aux textes bilingues et aux documents et livres de cours en ALA.
- Les enjeux relatifs aux droits d'auteur : les manuels scolaires traduits de façon numérique doivent être conservés quelque part de manière à être facilement accessibles. Est-ce que les comptes Google Disque sont autorisés?
- Il est difficile d'obtenir un document PDF de nombreux manuels scolaires pour les traduire.

Formation préalable, formation en cours d'emploi et perfectionnement professionnel

Mesures de soutien offertes :

- Séances de perfectionnement professionnel ou ateliers occasionnels sur les stratégies et les approches en matière d'ALA.
- Des possibilités de financement par l'entremise du fonds de perfectionnement professionnel (article 60) pour les conférences et le perfectionnement professionnel à l'initiative des enseignant-e-s.

Mesures de soutien toujours requises :

- Des activités régulières de perfectionnement professionnel en continu qui mettent l'accent sur l'enseignement aux élèves en ALA et des formations en présentiel pour les enseignant-e-s sur l'utilisation des outils fondés sur l'intelligence artificielle (IA) en soutien à l'enseignement en ALA.
- Plus de formation pour les enseignant-e-s à tous les niveaux et du soutien pour le personnel en ce qui concerne la récente mise à jour des évaluations (surtout en mathématiques, en sciences et en lecture) et la nouvelle évaluation de la lecture.

Communication et participation

Mesures de soutien offertes :

- Un système de jumelage pour jumeler les élèves nouvellement arrivés avec des pairs dont l'anglais ou le français est la langue maternelle, afin de les aider à acquérir des compétences linguistiques et sociales.

Mesures de soutien toujours requises :

- L'accès à des téléphones cellulaires professionnels pour garantir le respect de la vie privée et l'efficacité des communications avec les parents, les écoles ou les traducteur-trice-s, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des appareils personnels.

Collaboration

Mesures de soutien offertes :

- Activités communautaires et services d'apprentissage pour les adultes.

Écoles sensibles à la culture et à la langue

Mesures de soutien offertes :

- Un espace de travail dédié à l'école d'attache, qui est réservé exclusivement au personnel itinérant en ALA et en FLA.
- Certaines écoles ont des centres d'accueil spécialisés, dotés de professionnel-le-s pour aider à l'évaluation et à l'acquisition de compétences linguistiques.

Mesures de soutien toujours requises :

- Réviser l'affectation des ressources afin de remédier à la surpopulation et de s'assurer que les enseignant-e-s itinérant-e-s ont accès de façon équitable à des espaces de travail réservés dans chaque école qui comportent des places assises adéquates et permettant d'accéder à l'infrastructure technologique, afin de travailler avec les élèves pour les mesures de soutien des niveaux 2 et 3 et de procéder aux évaluations.
- CSAP : Ce ne sont pas toutes les écoles qui disposent d'un centre d'accueil, mais cela devrait être le cas dans toutes les écoles. Il est très difficile de soutenir les élèves nouvellement arrivés au moyen de ressources limitées. Lorsqu'il est impossible de mettre en place un centre d'accueil spécialisé, une personne pourrait être désignée pour occuper un poste équivalent temps plein (de façon partielle) à cette fin.

Gamme continue de dispositifs de soutien dans la communauté

Mesures de soutien toujours requises :

- Des classes d’immersion en ALA pour les élèves qui apprennent l’anglais pour la première fois et des classes transitoires pour différentes matières dans chaque groupe d’écoles (ne sont actuellement offertes qu’aux écoles secondaires Citadel et Halifax West) pour les apprenant·e·s novices en ALA, ainsi que des programmes d’intégration structurés, une orientation culturelle et des activités parascolaires faisant la promotion de l’inclusion.

THÈMES COMMUNS

EFFECTIFS ET ESPACES D’APPRENTISSAGE

Afin de poursuivre de façon efficace la mise en pratique du cadre stratégique pour l’ALA et le FLA, les effectifs doivent répondre aux besoins de notre population de nouveaux arrivant·e·s, qui est en constante augmentation. Dans cette catégorie, les questions relatives à la certification et aux qualifications des enseignant·e·s qui proviennent d’autres territoires doivent également être prises en compte puisque tout retard dans ces processus pourrait compromettre l’offre d’un soutien suffisant en ALA et FLA.

On doit procéder à la vérification des espaces de travail actuellement utilisés par les enseignant·e·s (itinérant·e·s) de langues additionnelles afin de bien concevoir les espaces de travail qui leur sont réservés, propices à la planification et à la mise en œuvre adéquate d’expériences d’apprentissage pour les élèves.

APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL DE QUALITÉ ET EN TEMPS VOULU ET ACCÈS À DES RESSOURCES PERTINENTES ET MISES À JOUR

Il est primordial de veiller à ce que les enseignant·e·s qui offrent du soutien à nos élèves en ALA et en FLA bénéficient d’un apprentissage professionnel de qualité en temps voulu.

L’apprentissage adapté à l’âge, bien conçu et axé sur le jeu contribue au renforcement des compétences scolaires, du développement socioaffectif et des comportements appropriés; il convient donc d’adopter une approche holistique à l’égard du soutien aux élèves, intégrant les compétences scolaires et le développement socioaffectif en renforçant ainsi la compréhension du lien entre l’émotion et le comportement.

ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Pour que l'apprentissage professionnel soit efficace, il est nécessaire d'offrir un accès équitable à des ressources de qualité dans une multitude de langues et de formats aux enseignant·e·s, pour leur permettre de planifier efficacement des interventions qui répondent aux besoins des élèves.

SOUTIEN SUFFISANT AUX ÉLÈVES

Soutenir les élèves nouvellement arrivés nécessite l'adoption d'une approche holistique à plusieurs niveaux, pour répondre à leurs besoins socioaffectifs et scolaires. Cela requiert souvent un travail d'équipe au sein du personnel enseignant, en les dotant d'une formation considérable sur les pratiques adaptées à la culture et tenant compte des traumatismes et en considérant également les obstacles linguistiques pour l'élève et sa famille, pour rendre le soutien aussi efficace que possible.

PROCHAINES ÉTAPES PROPOSÉES

Que le NSTU, grâce à un dialogue continu avec les comités et les services appropriés au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, soit tenu au fait de l'actualité en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs décrits dans le cadre stratégique pour l'ALA et le FLA et revendique des investissements réels et rapides pour la poursuite de ces objectifs.

Le tableau ci-dessous présente certaines recommandations du NSTU associées à chacun des objectifs.

Objectif	Mesure-s recommandée-s
Ressources humaines et matérielles	Effectuer la vérification des mesures de soutien offertes, des pratiques exemplaires et des domaines dans lesquels des besoins se font sentir. À partir de ces renseignements, mettre en œuvre les changements requis aussi vite que possible afin d'offrir un accès équitable dans tous les centres régionaux pour l'éducation et le CSAP au soutien pour les enseignant·e·s et les écoles, de fournir des ressources et des espaces de travail appropriés de façon à soutenir efficacement le nombre croissant d'obstacles linguistiques supplémentaires. De plus, demander au CSAP un document équivalent à celui des indicateurs relatifs aux niveaux de compétence atteints en ALA.
Formation préalable, formation en cours	Créer et mettre en œuvre un plan global de perfectionnement professionnel, notamment dans les programmes de baccalauréat en

Objectif	Mesure-s recommandée-s
d'emploi et perfectionnement professionnel	éducation, qui répond aux besoins de notre personnel enseignant en ALA et en FLA dans tous les CRE et le CSAP, en l'appuyant sur la rétroaction des enseignant-e-s actuels et dont les activités se déroulent durant la journée d'enseignement. Cela peut être accompli au moyen de diverses modalités de formation synchrone et asynchrone, virtuelle, hybride et en présentiel, afin de maximiser les possibilités pour les enseignant-e-s d'y participer avant leur entrée en fonction.
Communication et participation	Assurer une communication efficace et cohérente pour aider les apprenant-e-s d'une langue additionnelle ainsi que leurs parents et tuteur-trice-s et les mobiliser. Cela peut comprendre une formation sur l'utilisation du système d'alerte de sécurité pour les écoles SAFE ainsi que l'élargissement des moyens actuels de communication numérique.
Collaboration	Continuer les collaborations entre les éducateur-trice-s, les partenaires communautaires, les ministères du gouvernement et les autres réseaux. Cela comprend, mais sans s'y limiter, l'invitation à organiser des activités de perfectionnement professionnel ou à y participer, l'organisation d'événements socioculturels et la formation de groupes de discussion permanents pour l'évaluation des expériences de nouveaux arrivant-e-s.
Écoles sensibles à la culture et à la langue	Continuer le développement d'écoles sensibles à la culture et à la langue en outillant les enseignant-e-s de ressources et de mesures de soutien appropriées et uniformes afin de poursuivre le développement d'espaces d'apprentissage dans lesquels les élèves se sentent à l'aise de faire connaître leur culture et leur vécu respectifs.
Gamme continue de dispositifs de soutien dans la communauté	Améliorer les relations avec les organismes communautaires qui peuvent soutenir la poursuite de cet objectif grâce à la programmation et à un dialogue continu, pour garantir une gamme continue de dispositifs de soutien dans la communauté, de la manière indiquée ci-dessus.

Outre les recommandations susmentionnées, le NSTU a plusieurs convictions, énoncées dans le Guide du NSTU⁵ sous forme d'énoncés de politique liés aux ressources (humaines et matérielles), à la programmation, à l'éducation multiculturelle, au développement et à l'éducation de la petite enfance, au financement de l'éducation publique, à l'intégration et à l'inclusion, à l'alphabétisation ainsi qu'aux ressources professionnelles et au perfectionnement

professionnel des membres. Plus précisément, le NSTU s'est doté des énoncés de politique suivants :

- Section II, Politique 5 – Documentation exhaustive pour l'enseignement du français;
- Section II, Politique 7 – Élaboration, mise en œuvre et examen de la programmation;
- Section II, Politique 10 – Ressources pédagogiques;
- Section II, Politique 11 – Enseignement multiculturel;
- Section VI, Politique 3 – Développement de la petite enfance;
- Section VI, Politique 4 – Éducation de la petite enfance;
- Section VI, Politique 7 – Financement de l'éducation publique;
- Section VI, Politique 9 – Intégration et inclusion;
- Section VI, Politique 10 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité;
- Section V, Politique 1 – Alphabétisation;
- Section V, Politique 2 – Ressources professionnelles destinées aux membres;
- Section V, Politique 5 – Apprentissage professionnel.

CONCLUSION

Cet exposé de position définit clairement les mesures de soutien requises par notre personnel en ALA et en FLA. Le cadre conçu par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fournit des renseignements importants pour orienter la programmation dans son champ d'application des trois premières années. Cependant, nos membres ont besoin de plus de mesures de soutien et nos élèves nouvellement arrivés en méritent plus aussi. À travers son travail continu avec différents comités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le NSTU s'engage à revendiquer la prise de mesures utiles et judicieuses, afin de remédier aux lacunes considérables de la programmation et des ressources humaines et matérielles disponibles, qui sont essentielles pour répondre aux besoins de nos élèves nouvellement arrivés. Les revendications de formations et de ressources adéquates pour nos membres afin de garantir la réussite des élèves dans le cadre de leurs tâches d'enseignement, soit l'enseignement de l'ALA et du FLA aux fins du présent exposé, demeurent ancrées dans les politiques du NSTU mentionnées dans le présent document.

RÉFÉRENCES

1. Glaze, A. 2018. *Relever la barre*. Halifax, N.-É.; Province de la Nouvelle-Écosse.
<https://www.ednet.ns.ca/docs/raisethebar-fr.pdf>
2. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse, Bureau de l'équité et des services de soutien aux élèves, juin 2021. *Le Cadre stratégique pour l'anglais langue additionnelle (ALA) et le français langue additionnelle (FLA)*.
<https://sites.google.com/gnspes.ca/inclusiveeducation-mtss-ns/accueil-fr/dispositifs-de-soutien-et-interventions-tenant-compte-des-besoins>
3. *Njie, A., Shea, S., et Williams, M. 2018. Students First: Inclusive Education that Supports Teaching Learning and the Success of All Nova Scotia Students. Halifax, N.-É.; Commission on Inclusive Education.*
<https://sites.google.com/gnspes.ca/inclusiveeducation-mtss-ns/accueil-fr/dispositifs-de-soutien-et-interventions-tenant-compte-des-besoins>
4. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. 2018. *Capable, confiant et curieux : cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse*. Halifax, N.-É.; Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
https://www.ednet.ns.ca/docs/nsel_curriculum_framework_fr.pdf
5. Guide, statuts et politique 2024-2025 du NSTU.
<https://nstu.ca/the-nstu/communications/nstu-publications/nstu-guidebook-and-operational-procedures>

RESSOURCES

Site Web sur la programmation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse : <https://curriculum.novascotia.ca/fr/personnes-apprenantes-multilingues>

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse, *English as an Additional Language (EAL) Proficiency Benchmarks (2023)* :
https://curriculum.novascotia.ca/sites/default/files/documents/resource-files/EAL_Proficiency%20Benchmarks.pdf

Service des programmes et des services aux élèves du Centre régional pour l'éducation de Strait :
https://www.srce.ca/programs_and_student_services/english_as_an_additional_language_e_a_l

Site Web sur l'anglais langue additionnelle du Centre régional pour l'éducation de South Shore :
<https://sites.google.com/gnspes.ca/ealssrce/home>

Ressources approuvées par le Centre régional pour l'éducation d'Halifax pour les enseignant·e·s d'anglais langue additionnelle : <https://sites.google.com/gnspes.ca/hrce-teaching-and-learning-sit/english-as-additional-language/teacher-resources/approved-eal-websites>. Une vidéo enregistrée en janvier 2023 et une liste de stratégies générales.

Site Web de ressources en anglais langue additionnelle du Centre régional pour l'éducation de Cap-Breton-Victoria :
<https://sites.google.com/gnspes.ca/ealcbvrce/home>